

Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique de l'ONAP du 07.02 2025

Ordre du jour :

- 1-approbation du compte-rendu de la réunion SSCT du 08/11/2024
- 2-situation financière de l'ONAP : procédure d'alerte et décision des tutelles
- 3-politique culturelle : situation nationale
- 4-concours de recrutement : organisation
- 5-Titularisation : rappel de la procédure validée en CSE
- 6-programmation estivale et dates des congés d'été
- 7-questionnaire « chef invités » : communication des derniers résultats
- 8-recrutement du prochain Directeur Musical : procédure
- 9-accords audiovisuels et projets de captations

Questions diverses :

- 10-série "Turandot énigmes au musée" : retour d'expérience et remarques
- 11-musiciens non-permanents : régime indemnitaire
- 12-comment définir le temps de travail du personnel artistique
- 13-multiplication des productions en effectif réduit : réflexion

Questions SSCT :

- 14-Tensions et conflits : point sur la situation et le processus mis en place depuis la réunion SSCT du 08/11/2024.
- 15-action de sensibilisation au harcèlement moral : demande du CSE de programmer une formation obligatoire pour l'ensemble du personnel dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux.
- 16-fiches de postes du personnel artistique : présentation en réunion et validation

en présence de :

Alexis Labat : Directeur Général

Marc-Antoine Degrenier : régisseur général

Délégués du personnel : Pauline Dangleterre, Marie-Anne Morgant, Frédéric Béthune, Fabrice Durand (délégué syndical).

1-approbation du compte-rendu de la réunion SSCT du 08.11.2024

Le procès verbal de la réunion SSCT du 08 novembre 2024 est approuvé.

2-situation financière de l'ONAP : décision des tutelles et procédure d'alerte

A. Labat : « Suite au conseil d'administration du 21 novembre 2024, la procédure d'alerte a été suspendue par le commissaire aux comptes pour une période de six mois. Vous avez constaté comme moi le peu de réaction des collectivités sur leur propension à augmenter leurs subventions. Pour l'instant, j'essaie de construire un budget 2025 avec les données dont je dispose mais celles-ci sont incomplètes :

Le département a voté son budget général il y a deux semaines avec un budget culture en baisse de 5% à 6% par rapport à 2024 mais sans en préciser la répartition et donc l'impact sur les différentes structures. Un premier montant de la subvention 2025 de 250000€ a été validé et le montant du solde sera voté d'ici fin mars.

L'État vient de voter son budget au niveau national et j'ai un rendez-vous avec la DRAC afin d'aborder entre autre la question de notre budget et les compléments possibles de subventions de la DRAC via le dispositif "mieux produire/mieux diffuser".

Le Grand Avignon augmente sa subvention de 2% comme tous les ans. Un premier acompte de 500000€ va être versé très prochainement.

La Région Sud va diminuer fortement ses subventions culturelles en 2025, à l'exception des deux orchestres -Cannes et Avignon- qu'elle soutient à hauteur de 1200000€ (600000€ par Orchestre), ce qui est relativement peu par rapport à la taille de la Région, à l'activité sur le territoire des deux formations, à sa richesse culturelle et à ses très nombreux festivals.

À titre de comparaison, l'Orchestre de Picardie touche plus de 3000000€ de sa région, l'Orchestre National de Bretagne 1600000€, l'Orchestre National d'Auvergne (21 musiciens) 1400000€.

La Ville d'Avignon a confirmé le maintien de sa subvention 2025 sans augmentation.

La situation actuelle de notre trésorerie est plutôt saine car nous avons déjà reçu les acomptes des subventions 2025 du Département, de la Région, du Grand Avignon et de la Ville.

Procédure d'alerte : Je reprendrai contact avec le commissaire aux comptes dès que je pourrai faire l'état des lieux des subventions 2025 de chaque collectivité et de l'État, des acomptes reçus et des soldes à percevoir. L'ensemble de ces données devrait permettre de présenter une situation suffisamment rassurante pour que la procédure d'alerte soit levée par le commissaire aux comptes.

CONCLUSION : Avec un niveau de subventions maintenu presque à l'identique, le budget prévisionnel 2025 (compte de résultats) sera tendu mais sans doute moins qu'en 2024, du fait d'une activité moins importante liée en partie aux baisses globales des dotations des structures culturelles et des collectivités qui nous accueillent. Mais dans cette situation d'équilibre précaire, tout événement engendrant un déficit supplémentaire pourrait être lourd de conséquences et notre banque (Crédit Coopératif) pourrait refuser de couvrir notre déficit de trésorerie. »

3-politique culturelle : situation nationale

A.Labat : « Baisse du budget 2025 du Ministère de la Culture de 130 Millions d'euros, avec une baisse de 40 Millions d'euros de la ligne création dont nous dépendons directement. Paradoxalement, le ministère a annoncé la création d'un fond de soutien des entreprises en difficulté de 40 Millions d'euros. Nous ne savons pas à ce jour quelles structures seront impactées et à quel niveau. »

Orchestres en difficulté et baisses de subventions :

Toulouse : - 1 million d'€ ONPL (Pays de la Loire) : - 1,4 millions d'€

Angers-Nantes-Opéra : - 450 000€ ONBA (Bordeaux) : - 500 000€ Lille : - 350 000€ et baisse annoncée de l'effectif

4-concours de recrutement : organisation

Conditions d'exemption du 1er tour : Pour faciliter la mobilité des musiciens, sont exemptés du 1er tour les candidats titulaires d'un Orchestre National. Une question sera posée à l'AFO pour savoir si d'autres orchestres utilisent cette disposition + retour d'expérience.

Violon 2nd soliste des 2nds violons : concours programmé le 17 février 2025. 10 candidats inscrits. Jury invité : Stéphanie-Marie Degand, le jury du collège salariés est constitué.

Clarinete-solo : les 23 et 24 février 2025. 106 candidats inscrits. Sur deux journées. Organisation compliquée du fait du grand nombre de candidats. Des améliorations seront apportées au niveau des procédures d'appel, du tirage au sort et de la communication des résultats. Jury invité : Romy Bishoff et Patrick Messina

5-titularisation : rappel de la procédure validée en CSE.

Cette question sera abordée lors de la prochaine réunion.

Le principe général : La titularisation se fait -à la fin de la période d'essai de trois mois renouvelable- par la constitution d'un "recueil d'avis général" et un échange direct avec les chefs de pupitre concernés.

6-programmation estivale et dates des congés d'été

Dates des congés : du 28 juillet 2025 au 02 septembre 2025

Lecture et présentation des séries estivales. Les questions relatives aux déplacements, aux effectifs, aux besoins de sonorisation et au planning sont abordées. Une réunion avec Sophie Platret sera très prochainement programmée pour préciser certains points.

7-questionnaire « chef invités » : communication des derniers résultats

Présentation des résultats du sondage anonyme.

Le tableau synthétique mis à jour et validé sera consultable sur l'espace réservé du site de l'ONAP.

8-recrutement du prochain Directeur Musical : procédure

Cette question a été abordée en CSE dès octobre 2024

A.Labat : « j'ai échangé sur cette question avec Mme Françoise Turin de la DRAC et Dominique Muller, Délégué musique du ministère de la culture et Directeur Général de la création artistique. Je vais aussi rencontrer la DRAC fin février. Le mandat de Debora Waldman s'achèvera en juillet 2026. Je souhaite inviter sur la saison 2026-2027 un maximum de chefs que les musiciens souhaiteraient voir, pour un recrutement sur la saison 2027-2028. Le but étant pour moi de trouver un chef que les musiciens auront plébiscité et qui soit intéressé par toutes les activités que nous défendons. Il reste encore deux ou trois chefs à inviter pour diriger en 2025-2026, et beaucoup de disponibilités sur la saison 2026-2027. Cette saison 2026-2027 -sans directeur musical- serait entièrement mise à profit pour découvrir et/ou confirmer d'autres personnalités. Samy Rachid, Stephanie Childress, Swan Van Rechem, Glass Marcano, Simon Proust font partie des jeunes chefs que je souhaiterais inviter en 2025-2026 ou en 2026-2027.

Je viendrai exposer cette stratégie à l'ensemble du personnel de l'ONAP dès que j'aurai eu l'accord de la DRAC sur la procédure. »

9-accords audiovisuels et projets de captations

A.Labat : "J'ai demandé à Isabelle Monier de refaire le point sur toutes les captations depuis 2018 en terme de recettes et de dépenses, la dernière régularisation datant de 2017. J'intégrerai au tableau toutes les données qu'Isabelle va me transmettre et nous pourrons ainsi reprendre le suivi et effectuer les régularisations. Nous n'aurons aucune difficulté à intégrer au tableau les recettes directes de chaque captation mais les recettes indirectes d'exploitation doivent nous être communiquées par chaque producteur, ce qui est souvent plus long et plus compliqué."

F. Durand : "Le code de la propriété intellectuelle précise qu'un bilan annuel doit être réalisé et présenté à chaque musicien. Je vous transmettrai les références de cet article. Nous sommes aussi censés renégocier régulièrement les rémunérations et principes de décompte de notre accord. Nous avons sur ces deux aspects pris beaucoup de retard et ce travail va enfin nous permettre de nous rapprocher du réel et des préconisations de notre accord audiovisuel."

Questions diverses : par manque de temps, les questions diverses seront simplement ouvertes pour engager des débats ultérieurs .

10-série "Turandot énigmes au musée" : retour d'expérience et remarques

Tous les musiciens ont ressenti que cette production était, en terme d'exigence artistique et de fatigue, plus apparentée à un Opéra qu'à un spectacle éducatif. En ce sens, le planning des derniers jours -générale et représentations- était très éprouvant.

La question du décompte horaire des spectacles éducatifs est ouverte avec une demande des DP qui va dans le sens d'une harmonisation : un même décompte que pour les autres concerts soit 3 heures. Pour rappel, le décompte actuel des éducatifs vient d'une situation ancienne où la durée des spectacles scolaires était inférieure à une heure, ce qui

permettait d'en programmer deux par demi-journée.

L'harmonisation du décompte horaire permettrait également de fonctionner comme les autres orchestres et de rémunérer plus justement les musiciens non-permanents.

Une vérification -et régularisation si nécessaire- sera faite sur le décompte du service du mercredi matin pour les musiciens non-permanents ; 3 heures et pas 2h30.

11-musiciens non-permanents : régime indemnitaire

Demande des DP : que les salariés non-permanents bénéficient d'une indemnité repas à la place du ticket restaurant.

F. Durand : "La convention collective prévoit qu'un salarié non permanent qui n'a pas la possibilité de rentrer chez lui le soir doit percevoir l'indemnité prévue : le découché et les repas. L'ONAP rembourse l'hébergement mais donne un ticket restaurant par repas, ce qui n'est pas tout à fait la même chose."

12-comment définir le temps de travail du personnel artistique

Comment exprimer officiellement que le temps de travail des musiciens se décompose entre un "temps de travail effectif au pupitre" et un "temps de travail personnel"? Le temps de travail effectif au pupitre (100 heures par mois) doit être considéré comme un équivalent temps plein car les artistes musiciens doivent fournir un travail personnel important "à la maison" et être présents bien avant le début effectif de chaque service (entre 15 et 30 minutes).

Ce travail personnel + préparation avant le début du service devrait être décompté et pourrait représenter forfaitairement 50 heures par mois.

Un débat est engagé.

13-multiplication des productions en effectif réduit : réflexion

Question non-abordée par manque de temps.

Questions SSCT :

14-Tensions et conflits : point sur la situation et le processus mis en place depuis la réunion SSCT du 08/11/2024.

A.Labat : "Les trois salariés concernés m'ont signalé que les tensions s'étaient apaisées et qu'il n'y a pas eu de nouvelle situation conflictuelle depuis la reprise en septembre. Avis confirmé par Marc-Antoine Degrenier. Dans ces conditions, et après avis de la médecin du travail, il n'y aura pas de convocation employeur à la médecine du travail."

15-action de sensibilisation au harcèlement moral : demande du CSE de programmer une formation obligatoire pour l'ensemble du personnel dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux.

A.Labat : "J'attends la confirmation de la libération de la semaine du 12 mai 2025 pour programmer sur cette période une action obligatoire de sensibilisation au harcèlement moral."

16-fiches de postes du personnel artistique : présentation en réunion et validation

A.Labat : « J'ai pris connaissance des fiches de poste que vous m'avez envoyées et je vais y ajouter quelques propositions. Je vais aussi les soumettre à notre avocat pour avis et conseil sur la procédure à suivre. »

Réflexion engagée sur l'idée d'ajouter aux fiches de postes une charte de "savoir être" en entreprise.